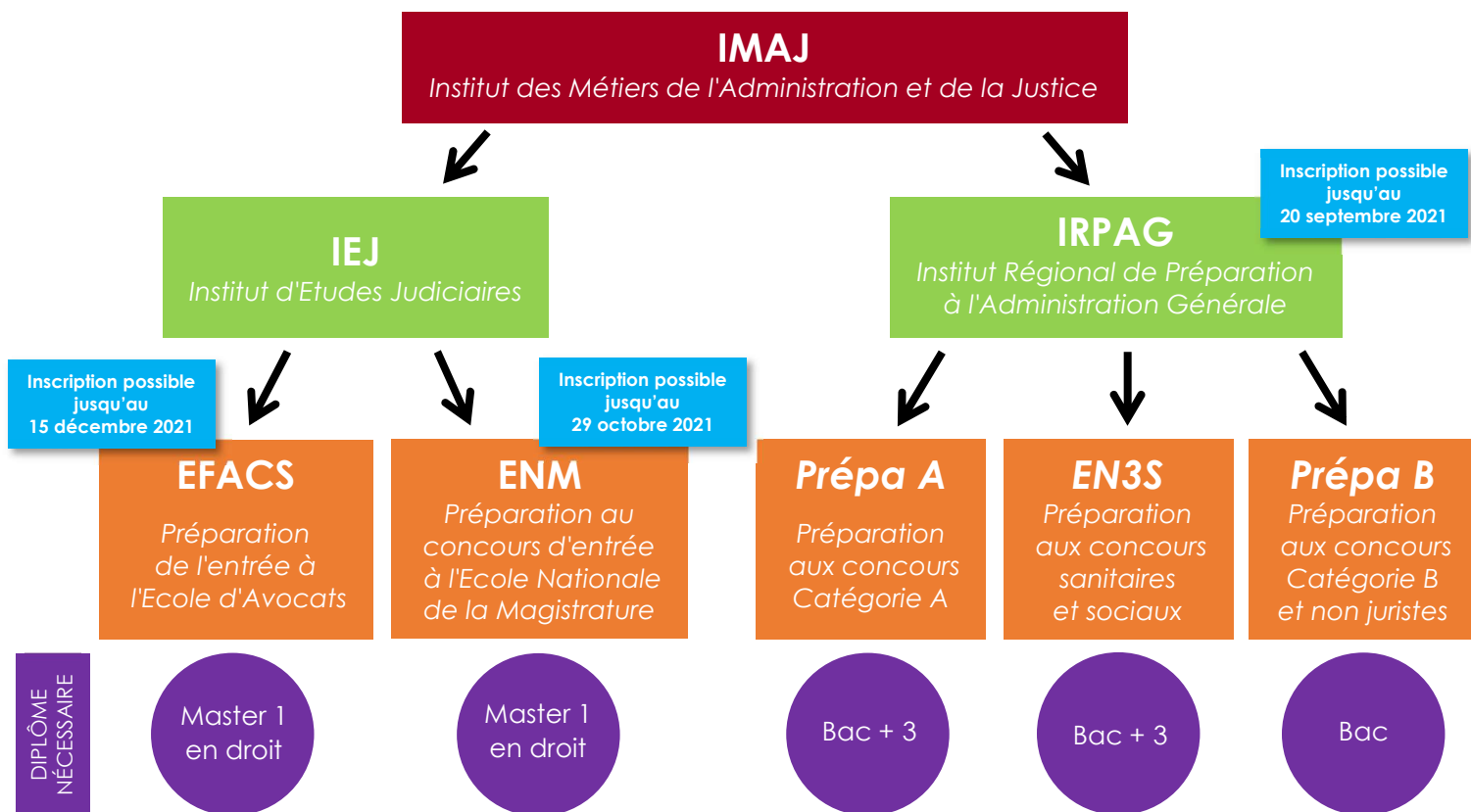


Préparation aux examens / concours administratifs et judiciaires



PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- Envoyer un mail à l'adresse scola.imaj@uca.fr en précisant :
 - Votre situation :
 - ↳ **Première inscription** (jamais inscrit(e) à l'UCA, à l'Ecole de Droit ou dans une autre composante)
 - ↳ **Réinscription** (déjà inscrit(e) à l'UCA antérieurement, peu importe la composante)
 - Vos coordonnées :
 - ↳ Nom / Prénom
 - ↳ Date de naissance
 - ↳ Adresse postale
 - ↳ Régime d'inscription *
 - ↳ Formation souhaitée (**obligatoirement en lien avec le diplôme nécessaire**)
 - ↳ Diplôme le plus élevé validé
 - ↳ **Si réinscription** : votre numéro d'étudiant(e)
 - ↳ **Si inscription à l'IRPAG** : concours préparé(s)
- Attendre la confirmation de votre préinscription ou de votre laisser passer par retour de mail de la scolarité
- Suivre la procédure « inscription administrative » en étapes, indiquée en détails sur le site internet de l'UCA :
<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/>
- Déposer les pièces justificatives en ligne

Dates d'ouverture des inscriptions : dès le 23 août 2021

DEDALINES - IRPAG : 20 septembre 2021 ; ENM : 29 octobre 2021 ; EFACS : 15 décembre 2021

* Régime d'inscription

Formation Initiale (FI) : étudiant(e) qui n'a pas interrompu ses études pendant plus de 2 années consécutives, qui peut travailler à temps partiel ou complet.

Reprise d'Etudes (RE) : personne qui a interrompu ses études pendant au moins 2 années consécutives et qui finance elle-même sa formation.

Formation Continue (FC) : financement de la formation par un tiers (entreprise, OPCA, Pôle Emploi ...)

Paiement de la CVEC (démarche obligatoire)

- Profil non boursier : 92 €
- Profil boursier : 0 €

Tarifs IEJ

- Préparation de l'examen d'entrée à l'EFACS : 1000 €
- Préparation du premier concours de l'ENM : 1000 €

Tarifs IRPAG

- Préparation aux concours de catégorie A : 1000 €
- Préparation aux concours sanitaires et sociaux (formation EN3S) : 1000 €
- Préparation aux concours de catégorie B et non juristes : 700 €

Etudiants boursiers : frais de scolarité pris en charge par le CROUS **sous réserve de dépôt de la notification d'attribution de bourse** dans les pièces justificatives.

Attention : les étudiants boursiers inscrits en Master qui souhaitent s'inscrire à l'IEJ ou à l'IRPAG devront obligatoirement s'acquitter des frais de scolarité de cette inscription supplémentaire ; la bourse du CROUS ne peut être attribuée que sur une seule étape, celle qui est diplômante, donc le Master.

Tarifs préférentiels

Uniquement pour les étudiants réalisant une inscription *identique* en 2020/2021 et en 2021/2022

- Préparation de l'examen d'entrée à l'EFACS : 500 €
- Préparation du premier concours de l'ENM : 500 €
- Préparation aux concours de catégorie A : 500 €
- Préparation aux concours sanitaires et sociaux (formation EN3S) : 500 €
- Préparation aux concours de catégorie B et non juristes : 350 €

Au cours de votre inscription en ligne, un récapitulatif vous sera présenté avant le paiement.

Si vous constatez que le tarif demandé en fonction de votre situation n'est pas celui annoncé ci-dessus, nous vous invitons à interrompre la procédure sans enregistrer vos informations, et à prendre immédiatement contact avec nos services : scola.imaj@uca.fr

Pièces justificatives

N'oubliez pas de déposer en ligne vos pièces justificatives, de façon à finaliser votre inscription.

- Si vous n'avez jamais été inscrit(e) à l'Université Clermont Auvergne avant l'année 2021/2022 : la liste à déposer vous sera transmise à l'issue de votre saisie
- Si vous avez déjà été inscrit(e) à l'Université Clermont Auvergne, il vous faudra déposer :
 - * Une photo d'identité récente ;
 - * Une copie de vos diplômes obtenus ;
 - * Une attestation de responsabilité civile ;
 - * Tout document qui confirmerait un éventuel changement de situation dans votre état civil.

Pour que votre inscription soit définitivement validée, il faut impérativement :

- que votre plus haut diplôme ainsi que votre paiement correspondent exactement à la formation demandée en fonction de votre situation,
- que les pièces justificatives en règle soient déposées sur la plateforme.